

En pratique, vous pouvez vérifier rapidement si les 2000 € de plus-values des années 2015-2017 ont été pris en compte par votre employeur et, en conséquence, si vous devez déclarer ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018. Vous pouvez également vérifier si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018.

Que se passe-t-il si vous ne recevez pas de notification de l'État ou si vous n'avez pas de notification de votre employeur ?

Enfin, vérifiez votre situation :

1. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018. Si vous n'avez pas déclaré ces plus-values, vous devez déclarer ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.

1. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.
2. Vérifiez si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018. Si votre employeur n'a pas déclaré ces plus-values, vous devez déclarer ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.
3. Vérifiez si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018.
4. Vérifiez si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018.

2. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018. Si vous n'avez pas déclaré ces plus-values, vous devez déclarer ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.

1. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.
2. Vérifiez si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018.
3. Vérifiez si votre employeur a bien déclaré ces plus-values dans sa déclaration de revenus 2018.

3. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.

1. Vérifiez si vous avez déclaré ces plus-values dans votre déclaration de revenus 2018.